



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Pouvoirs : 10
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Camille BRANCHEREAU
Laurence RANNOU
Claude LEFORT
Denis BRIANT

Jean-Pierre GUYONNAUD
Sylvie LAJEANNE
Nathalie LEBLANC
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Philippe RODRIGUES

Étaient absents excusés :

Eric NOZAY, Viviane CAPITAINÉ, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAINÉ à Jean-Noël LEBOSSÉ, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.

DL_2025_06_28 - Avenant n°1 à la convention espace sans tabac

Madame ANDROMAQUE expose :

A la signature en 2024 de la convention Espace sans tabac avec le Comité de Loire-Atlantique de la Ligue nationale contre le cancer, il était prévu d'expérimenter des espaces sans tabac autour des quatre groupes scolaires publics ainsi que des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. Il était également prévu d'élargir ces zones à d'autres lieux de vie des enfants chapelains.

Le test étant concluant et l'école Saint-Michel étant partie prenante du projet, il convient donc de signer un avenant à la convention initiale afin d'intégrer cette école au dispositif.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education et Parentalité réunie le 12 juin 2025,

Considérant que ce dispositif était voué à se développer sur les différents espaces de vie des enfants chapelains,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 à la convention espace sans tabac avec la Ligue contre le cancer permettant d'intégrer l'école Saint-Michel au dispositif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention espace sans tabac susmentionné et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

CLAUDE LEFORT



Le Maire,

LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
- ESPACE SANS TABAC -**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA
CHAPELLE-SUR-ERDRE**

**ET LE COMITE DE LOIRE ATLANTIQUE DE LA LIGUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER**

ESPACE LABELLISE « ESPACE SANS TABAC »

Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre, représentée par Laurent GODET, Maire

Ci-après dénommée « **La Ville de La Chapelle-sur-Erdre** »

ET

Le comité de Loire Atlantique de la Ligue Nationale contre le cancer, dont le siège social est situé au 9 rue Paul Pélisson – 44000 NANTES représenté par Marie Christine LARIVE, agissant en qualité de Présidente.

Ci-après dénommée « **Le Comité** »

La convention conclut entre la Ville de la Chapelle sur Erdre et le comité de Loire Atlantique de la Ligue Nationale contre le cancer le 15 novembre 2024 est modifiée comme suit :

Article 1 : Engagement de la Ville de la Chapelle sur Erdre

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre s'engage à :

- Interdire la consommation de tabac sur les espaces suivants (par extension des écoles publiques chapelaines) :
 - Écoles maternelle et élémentaire Saint Michel, 10 bis avenue de la gare
- Faire parvenir aux partenaires l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur lesdits espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la présente convention. L'arrêté municipal définira les sanctions et les corps de contrôle en charge du respect de l'interdiction de fumer sur les dits espaces.
- Apposer les dispositifs de signalisation des espaces sans tabac.
- Faire figurer sur cette signalisation la mention "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée des logos de la Ligue et espace sans tabac
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée des logos de la Ligue et espace sans tabac

Article 2 : Engagement du comité de Loire-Atlantique de la Ligue Nationale contre le cancer

Le Comité s'engage à :

- Constituer avec la Mairie, un groupe de travail pour le suivi de l'opération « Espaces sans tabac ».
- Assurer, en collaboration avec la ville, une présence d'accompagnement sur la commune définie par le groupe de travail
- Signaler à La Ligue nationale contre le cancer la participation de la commune de La Chapelle-sur-Erdre pour inscription au répertoire recensant les plages et les espaces sans tabac visible ici : [Les Espaces sans tabac pour dénormaliser le tabagisme et protéger les jeunes \(ligue-cancer.net\)](https://www.ligue-cancer.net/les-espaces-sans-tabac-pour-denormaliser-le-tabagisme-et-protger-les-jeunes)
- Signaler à La Ligue nationale contre le cancer l'absence de mise en place de l'interdiction.
- Assurer conjointement avec la ville une communication autour de l'opération « espace sans tabac ».



- Le label Espace sans tabac est une création de la Ligue contre le cancer. Afin de proposer une signalétique harmonisée à l'échelle nationale, la Ligue contre le cancer de Loire-Atlantique s'engage à décliner les visuels conçus pour ce label. Elle apposera le logo de la Ville de la Chapelle sur Erdre sur les affiches et flyers prévus à cet effet.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le
En deux exemplaires originaux

**Pour la Ville de La Chapelle-sur-Erdre,
Maire**

**Pour le comité de Loire Atlantique
de la Ligue contre le cancer
Marie Christine LARIVE, présidente
Ou élu représentant**